

PAR COURRIEL

Québec, le 5 juillet 2023

Madame, Patricia Beaudry  
Porte-parole  
Ministère des Transports et de la Mobilité durable  
[patricia.beaudry@transports.gouv.qc.ca](mailto:patricia.beaudry@transports.gouv.qc.ca)



INFORMER

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain– Question complémentaire – DQ6**

---



CONSULTER

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, une question dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **10 juillet à 9h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

## ANNEXE

1. Dans son mémoire déposé dans le cadre du mandat de la commission d'enquête du BAPE sur l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain, un citoyen mentionne que « Le recours à un plus grand nombre de camions porteurs de charges plus lourdes (31 tonnes) ne peut qu'accroître en direction du LET les contraintes mécaniques supportées par le viaduc de la route Sainte-Marie qui enjambe l'autoroute A-40 et en réduire la vie utile de façon très significative (à l'origine, il n'a pas été conçu pour ce type d'usage de manière prolongée) » (Robert Catellier, DM5, p. 4).
  - La commission d'enquête vous demande de fournir des précisions sur la capacité du viaduc du Rang du Village Champlain qui enjambe l'autoroute 40 à supporter les camions de 31 t qui l'emprunteraient pour se rendre au LET de Champlain. Veuillez également expliciter quels seraient les gestes posés par le MTQ pour assurer l'accès des camions au LET de Champlain si la capacité portante de ce viaduc s'avérait insuffisante.
  - Veuillez répondre aux mêmes questions en ce qui concerne le viaduc qui permet aux usagers de la route 361 de passer au-dessus de l'autoroute 40.